

simplement de pacifistes. La responsabilité de l'intérieur dans les troubles est donc certaine. Si, en effet, il est impossible de prouver que les actes d'indiscipline ont été le résultat d'un mot d'ordre précis, ceux-ci n'en sont pas moins le résultat certain d'une campagne systématique et d'une action concertée. La nature des griefs et des revendications des troupes indisciplinées, fidèle reproduction de ceux indiqués dans les tracts, l'abondante distribution de journaux et brochures, non seulement à l'arrière aux permissionnaires, mais sur le front grâce à la connivence de soldats affiliés à des groupements pacifistes, en constituent une preuve manifeste. C'est sur cette cause profonde du mal qu'il faut agir pour compléter la guérison <sup>1</sup>.

L'orientation de l'opinion et la surveillance de l'intérieur sont exclusivement affaire de gouvernement. Le commandant en chef est donc amené à formuler des propositions visant, d'une part, les directives à donner à la presse et, d'autre part, la liaison à réaliser entre le commandement et les services spéciaux de l'intérieur ; afin de déceler et d'enrayer à temps toute action révolutionnaire ou pacifiste.

#### LA PRESSE.

Le moral n'avait pas été ébranlé seulement par les tracts, brochures et journaux révolutionnaires dont l'action relevait des tribunaux, mais par les maladresses de la grande presse. On y lisait couramment, en effet, la critique des opérations, des allusions aux changements projetés dans le haut commandement, le récit d'interpellations qui, dégagées de l'ensemble des débats parlementaires, prenaient l'aspect de véritables réquisitoires. On y opposait ce qui se faisait en France dans le domaine économique et militaire à ce qui se faisait à l'étranger et la comparaison était généralement à notre désavantage. Les événements de Russie avaient tendance à troubler les esprits et, bien que mal connus, faisaient l'objet de longs commentaires. L'idée et le mot de *paix* apparaissaient constamment, faisant naître des espoirs suivis bientôt de déception. Les récits de guerre eux-mêmes étaient matière à littérature et irritaient le combattant.

Pour remédier à cette situation, le général Nivelle a proposé, le 14 mai, au ministre de la Guerre, la réorganisation des services de la presse. Ses

<sup>1</sup> G.Q.G., S.R. Rapports, sans numéro, 24 juin et 18 juillet 1917.

propositions, acceptées dans leur ensemble par le gouvernement, donnent lieu à la création de missions de Presse. Guidées, renseignées exactement, ces missions peuvent, à leur tour, informer exactement l'opinion. Leurs récits, soumis au G. Q. G., non pour en faire des documents officiels, mais pour éviter toute erreur, donnent enfin l'image fidèle de la réalité <sup>1</sup>.

Pour les questions d'ordre plus général, le commandant en chef fluit périodiquement l'attention du gouvernement sur les points qui lui paraissent les plus importants :

- \_ 23 août, orientation générale à donner aux quotidiens, inconvénient des blancs imposés au dernier moment et qui laissent le champ libre à toutes les imaginations;
- \_ 20 octobre, nécessité de ne pas manifester de doute dans une victoire par les armes et de faire ressortir, au contraire, l'aide grandissante apportée par nos alliés;
- \_ 30 novembre, danger de donner aux affaires judiciaires une trop grande publicité <sup>2</sup>.

Le général Pétain tient à être renseigné, personnellement et très exactement, sur l'accueil fait à la presse par les combattants. Deux fois par mois, les commandants d'armée lui expriment à ce sujet leurs desiderata <sup>3</sup>. Les différents bureaux du G. Q. G. lui présentent, chaque semaine, la liste des points sur lesquels il paraît désirable d'attirer l'attention de la presse.

Le gouvernement peut ainsi recevoir régulièrement les suggestions du commandement.

Enfin, les publications nuisibles (journaux, revues, brochures, tracts) sont saisies dès qu'elles paraissent dans la zone des armées <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> G. Q. G., section d'information. LeUre au ministre de la Guerre, 13183, 14 mai 1917, Annexe 200. Ministre de la Guerre. Lettres au général commandant en chef, 51 III/D., 21 mai 1917, Annexe 261; 5985JD., 8 juin 1917, Annexe 457; 6036/D., 9 juin 1917, Annexe 466. - G. Q. G., service des missions. Note, 80S/1,11 juin 1917,

Pour la section d'information, voir chapitre II, page 106.

• G. Q. G. Lettres au ministre de la Guerre, 26:104.23 août 1917, Annexe 963; 2497°, 20 octobre 1917 et 1234, 30 novembre 1917,

<sup>3</sup> C. Q. G., cabinet du général en chef. Note pour les groupes d'armées, 29562, 28 juillet 1917, Annexe 819.

• G. Q. G., D. A. Notes de service. 5679/D. A., 7 octobre 1917, Annexe, 1.1.68 et 9<sup>328</sup>/D. A., 15 octobre) 917, Annexe 1213.